

QUELQUES EXPLICATIONS CONCERNANT LE PROJET DE L'ASSOCIATION (Document obligatoire du dossier CNDS 2012)

Le volet éducatif

Il définit les valeurs, comportements et savoirs que l'association souhaite transmettre à ses membres, dirigeants et encadrants, bénévoles et salariés, adhérents et licenciés, enfants et parents.

Il précise les services éducatifs extra sportifs (accompagnement scolaire, espace d'expression, ...) que l'association veut rendre. Ce projet peut être synthétisé dans une charte.

Il repère, dans l'organisation de l'association et dans les actes de la vie associative l'implication de chacun (commissions, AG, aide bénévole...).

Il s'inscrit dans une dynamique visant à accroître l'autonomie de chacun dans le respect et l'adhésion de principes collectifs et affirme des valeurs de citoyenneté : promotion de la santé en tant que bien être physique, social et mental ; respect de l'environnement et souci du développement durable ; lutte contre les maltraitances,...

Pour cela, la formalisation dans une charte précisant les rôles de chacun et de tous est à rechercher.

Le volet sportif

Il décrit les modes d'accueil et d'encadrement des différentes catégories de publics auxquels l'association propose une pratique sportive, avec les ambitions qu'elle se donne pour chacune d'elles.

Le projet peut utilement distinguer les 3 fonctions suivantes :

- La formation sportive des jeunes (l'apprentissage d'une discipline)
- La recherche de performance (par la participation aux championnats fédéraux officiels)
- La pratique récréative, adaptée aux publics, (ados, jeunes adultes, adultes ou seniors, hommes ou femmes, etc.) que leur motivation ou leurs capacités détournent de la pratique de performance.

A ces 3 fonctions correspond un dispositif de prise en charge par public :

- Objectifs de l'activité ou niveau d'activités,
- Modalités d'accueil,
- Encadrement.

Le projet détermine également la part respective des 3 fonctions dans le fonctionnement du club (en effectifs, en créneaux horaires, en utilisation d'installation, en nombre et qualification d'encadrement).

Il envisage les pistes possibles (formation de cadres, nouvelles typologies d'activités adaptées, disponibilité d'équipements, labellisations fédérales,...).

A chacune de ces 3 fonctions devraient correspondre un descriptif de prise en charge qui peut se décliner suivant les publics visés (femmes, seniors, ados, personnes handicapées etc.). Ce descriptif présente les objectifs explicites de l'activité, les modalités matérielles d'accueil, le rôle et la qualification de l'encadrement.

Le volet économique

Il balise les étapes budgétaires de la mise en œuvre des activités. Il identifie les charges nouvelles, notamment en matière d'emploi, et recense les aides mobilisables ainsi que les compléments de ressources propres générées par le développement des activités.

Le projet économique montre donc :

- l'organisation générale de la structure et la situation budgétaire,
- la répartition des charges : salariales, bénévoles, récréatives, compétitives...
- la répartition des ressources : cotisations, subventions, valorisation, aide à l'emploi (PSE, CAE)...
- les moyens déjà mobilisés : humains, matériels...
- les nouveaux besoins : charges nouvelles, développement nécessaire de l'emploi, coût nouveau...
- les nouvelles ressources propres, les nouveaux moyens mobilisables

Le volet social

Il décrit les initiatives particulières prises par l'association pour améliorer l'accessibilité physique, culturelle ou économique de publics que leur situation spécifique éloigne de la pratique sportive : l'éloignement géographique pour les plus jeunes, les différences de culture pour des populations d'origine immigrée, les personnes aux revenus modestes, les personnes handicapées, etc.

Les spécificités du Nord Pas de Calais imposent un regard particulier sur le projet social du club.

Il décrit les initiatives qui lui sont propres pour améliorer l'accessibilité physique, culturelle ou économique de publics qui, par leur situation particulière, sont éloignés de la pratique sportive.

- Accessibilité culturelle : existe-t-il une démarche organisée pour intégrer des publics particuliers aux pratiques sportives du club ?

Selon quelles méthodes : variété de l'offre, informations générales ou ciblées, portes ouvertes, invitation à l'initiation ou à la découverte, utilisation du réseau d'information local, promotion tarifaire ?

- Accessibilité géographique : existe-t-il une optimisation réelle des sites de pratique : existence d'antennes sur des territoires repérés, négociation avec les collectivités pour meilleure disponibilité des créneaux horaires, activités parallèles pour parents et enfants ?

- Accessibilité économique : Existe-t-il des tarifications diversifiées en fonction des horaires, des classes d'âge, des revenus ?

Y a-t-il adhésion aux dispositifs d'aide du type coupons sport ?